

# → BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR AGRICOLE

Code RNCP : 17218

## Durée :

- Formation à temps plein sur 11 mois
- 1 106 h en centre de formation,
- 357 h en entreprise,
- Fin août à début juillet.

## Lieu :

Mont Saint Aignan

## Modalités pédagogiques :

- Présentiel
- Accompagnement multi modal
- Plateforme Moodle
- Ateliers pratiques
- Visites

## Contact secrétariat :

 Tél. 02 35 12 26 26  
 [cfppa.fauville@educagri.fr](mailto:cfppa.fauville@educagri.fr)

 32 rue Alfred Kastler  
76130 Mont Saint Aignan

 [www.naturapole.fr](http://www.naturapole.fr)

## Aménagements Paysagers

Ce diplôme est également accessible  
en formation par apprentissage ou en VAE.

### Objectifs de la formation

Le Brevet de Technicien Supérieur Agricole « Aménagements paysagers » est un diplôme de niveau 5 (nouvelle nomenclature Europe) qui permet à son-titulaire d'entrer dans la vie professionnelle en tant que chef-fe de chantier, technicien-ne paysagiste ou conducteur-trice de travaux.

Pour les débouchés professionnels, se référer au site internet « [naturapole.fr](http://naturapole.fr) ».

### Public concerné :

- Demandeur-es d'emploi,
- Salarié-es (statuts CIF, CDD ou CDI, ou contrat de professionnalisation),
- Particuliers,
- Pour les CACES : être âgé-e de 18 minimum,
- Etre sorti du système scolaire depuis plus de 9 mois.

### Conditions d'admission

- Avoir un projet professionnel déterminé et des aptitudes pour entrer en formation qualifiante,
  - Etre titulaire soit d'un BTA, d'un bac professionnel, d'un bac général ou technologique ;
- Suite au positionnement, des aménagements de parcours peuvent être proposés.



## Contenu de la formation

**Matières générales :** Accompagnement au projet personnel et professionnel / Organisation économique, sociale et juridique / Technique d'expression et de communication / Langue vivante - Anglais / Traitement de données / Technologies de l'information et du multimédia

**Matières professionnelles :** Les contextes et les déterminants des aménagements paysagers / Connaissance des végétaux et gestion des espaces paysagers / Techniques d'implantation et de construction pour l'aménagement paysager / Gestion technico-économique des chantiers / Participation à l'élaboration d'un projet d'aménagement paysager / Formation en milieu professionnel / Module d'initiative locale : voyage d'étude

## Evaluation - Validation

La formation fait l'objet d'un Contrôle en Cours de Formation (CCF) et d'un examen terminal. Le diplôme national (Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation) du BTSa est délivré par un jury qui prend en compte les résultats obtenus par les candidat-es aux CCF d'une part et lors de l'examen terminal d'autre part.

## Possibilités de suite de parcours :

- Ecole d'ingénieur
- Ecole d'architecture du paysage
- Certificat de spécialisation
- Licence professionnelle

Par la voie de l'apprentissage, en contrat de professionnalisation ou par la voie de la formation continue après une interruption de 12 mois.

## Chiffres clés

- Taux moyen de réussite à l'examen : 90 %
- Taux moyen de satisfaction : 92 %
- Taux d'insertion professionnelle (sortants 2019, à 6 mois) : 100 %

## Démarches d'inscription :

- Retrait des supports de présentation et du dossier de candidature auprès des services administratifs de l'établissement, ou sur notre site internet.
- Inscription éventuelle à une réunion d'information collective.

Le centre est habilité pour réaliser l'accueil des stagiaires tout au long de l'année. Des phases de réception de dossier, d'entretien et de tests sont fixées régulièrement.

## Procédure de recrutement :

A réception du dossier de candidature ou après la réunion d'information, un entretien individuel et des tests sont proposés au-candidat-e. L'entretien et les tests ont pour but de s'assurer de l'adéquation de la formation avec la demande du-candidat-e et d'évaluer ses compétences, ses potentialités et ses capacités acquises au terme de différentes expériences sociales, professionnelles et de formation.

L'entretien est réalisé par le responsable de formation. Cette procédure permet de fournir l'ensemble des éléments nécessaires à la décision de la commission de recrutement composée des services de la Région Normandie, de la Mission Locale, de Pôle Emploi (voire d'autres prescripteurs) et du centre de formation professionnelle continue.

## Contact secrétariat :

Tél. 02 35 12 26 26  
[cfppa.fauville@educagri.fr](mailto:cfppa.fauville@educagri.fr)

32 rue Alfred Kastler  
 76130 Mont Saint Aignan  
[www.naturapole.fr](http://www.naturapole.fr)



[naturapole.fr](http://naturapole.fr)